

MAIRIE D'ALBON

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'ALBON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Philippe BECHERAS, Maire.

Date de la convocation : 17 novembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 16

Présents : Mmes ROUMEAS Raphaëlle, AIME Christine, PONTUS Anne-Marie, BRUNET Agnès, CHOMEL Marie-Laure, CHALEAT Céline, ALLEON Christiane, M. BECHERAS Philippe, DELAUNAY Jean, MONIER Yves, GUILLERMIN Serge, EUVRARD Julien, FOURNIER Charlie, FORT Romaric,

Absents excusés : M. SERIGNE Pascal a donné pouvoir à M. DELAUNAY Jean
Mme VASSY Céline a donné pouvoir à Mme ROUMEAS Raphaëlle

Absents : Mmes OTTOGALLI Stéphanie, JOUFFROY Jessica, M. DECORME Didier.

Madame ROUMEAS a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Information de l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire :

- **Décision N°2025 - 25 : Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

La Commune décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain pour le tènement immobilier sis Impasse Pierre VALLIER, cadastré parcelle D 2098 d'une superficie de 214 m², appartenant à la société FF IMMO.

- **Décision n°2025-26 : Résiliation d'un bail d'habitation**

La Commune décide de résilier le bail d'habitation, concernant le local sis 35 D rue Epaone, conclu avec la SAS LA PALAPA à compter du 1^{er} octobre 2025.

A l'ordre du jour :

Délibération 61 / 2025 : Budget Principal : Décision Modificative n°2

Vu le vote du compte administratif 2024 le 07 avril 2025,
Vu le vote du budget primitif 2025 le 07 avril 2025,
Vu la décision de virement de crédits n°1 du 09 mai 2025,
Vu la décision de virement de crédits n°2 du 09 septembre 2025,
Vu la décision de virement de crédits n°3 du 20 octobre 2025,
Vu la délibération (décision modificative n°1) du 12 novembre 2025,

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante :

- **Travaux d'extension des vestiaires au stade de foot :**

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

- Chp 21 – Compte 2128 : - 17 000,00 €
- Opération 50 – Bâtiments Communaux - Chp 21 – Compte 21352 : - 45 000,00 €
- Opération 918 – Réfection Vestiaires Foot – Chp 23 – Compte 2313 : .+ 62 000,00 €

- **Reprise de subventions :**

FONCTIONNEMENT :

Recettes :

- Chp 042 – Compte 777 : + 740,00 €

Dépenses :

- Chp 011 – Compte 60621 : : + 740,00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

- Chp 040 – Compte 13913 : : + 740,00 €
- Chp 21 – Compte 21538 : : - 740,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 62 / 2025 : Projet d'Extension des vestiaires au stade de foot : attribution du marché de travaux

Vu la délibération du 08/10/2024 par laquelle le Conseil a validé l'Avant Projet Définitif présenté par notre maître d'oeuvre la SELARL EAD.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru sur le Dauphiné Libéré lançant la mise en concurrence des entreprises selon la procédure adaptée de l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics et la publication sur le profil d'acheteur www.ledauphine.marchespublics-eurolegales.com le 22/09/2025

Les offres devaient être remises avant le 14/10/2025 à 12h.

Au terme de l'analyse des offres et compte tenu des différents critères de sélection des offres, il propose de conclure et signer le marché avec les entreprises suivantes :

LOT 01 – GROS ŒUVRE

Entreprise CNB BATIMENT SARL pour un montant de 104 475,73 € HT pour l'offre de base moins 5 672,42 € pour la prestation supplémentaire PSE1 « doublage intérieur » soit un montant total de 98 803.31 € HT

LOT 02 – CHARPENTE METALLIQUE – COUVERTURE – SERRURERIE

Entreprise SARL CONCEPT METAL SERVICES pour un montant de 96 407,65 € HT

LOT 03 - MENUISERIES EXTERIEURES ALU

Entreprise SCOP MENUISERIE PROPONNET pour un montant de 4 437,00 € HT

LOT 04 - PLATRERIE – PEINTURE – FAUX PLAFONDS

Entreprise IFM2Bat pour un montant de 15 626,93 € HT pour l'offre de base et 13 744,71 € HT pour la prestation supplémentaire PSE1 « doublage intérieur » soit un montant total de 29 371,64 € HT

LOT 05 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Entreprise MENUISERIE RIVORY pour un montant de 14 029,00 € HT

LOT 06 - CARRELAGE – FAIENCES

Entreprise ALL'FLOR pour un montant de 30 000,00 € HT

LOT 07 – ELECTRICITE

Entreprise VOLOZAN ELECTRICITE pour un montant de 23 260,00 € HT pour l'offre de base et 460,00 € HT pour la prestation supplémentaire PSE2 « dépose et repose luminaires en façade », soit un montant total de 23 720,00 € HT

LOT 08 – CHAUFFAGE – VENTILATION – SANITAIRES

Entreprise HAUTERIVES CHAUFFAGE pour un montant de 58 301,00 € HT

LOT 09 – FACADES

Entreprise ERDIK et FILS pour un montant de 6 903,06 € HT pour l'offre de base et 6 482,19 € HT pour la prestation supplémentaire PSE3 « enduit de façade sur existant » soit un montant total de 13 385,25 € HT

LOT 10 – TERRASSEMENT – VRD

Entreprise REVOL FRANCK TP pour un montant de 24 783,36 € HT

LOT 11 – MAIN COURANTE STADE

Entreprise ESPACS pour un montant de 25 105,28 € HT pour l'offre de base et 8 893,92 € HT pour la prestation supplémentaire PSE4 « grillage sous main courante », soit un montant total de 33 999,20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention), décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- le marché public de travaux d'Extension des vestiaires du stade de foot d'ALBON avec les entreprises susmentionnées pour un montant total de 427 237,41 € HT (prestations supplémentaires comprises),

- et ses éventuels avenants inférieurs à plus ou moins 5%.

M.MONNIER s'est abstenu. Il aurait aimé plus de temps pour étudier les offres et avoir une réflexion sur la pente du toit avec le maître d'œuvre, celle-ci lui paraissant trop faible.

La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune de l'exercice en cours (et au budget du prochain exercice).

Délibération ... / 2025 : Autorisation de signature de la convention « fourrière animale »

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera examiné au prochain Conseil Municipal. La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche travaille sur ce sujet dans le cadre de la mutualisation.

Questions diverses :

- Cœur de Village :

L'aménageur avait demandé aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à un nom pour le futur ensemble de logements.

Les élus sont d'accord pour proposer : « Les Terrasses de St Romain ».

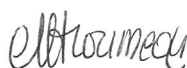
Ce nom sera proposé à Habitat Dauphinois.

- Cheminement piéton Rue du Bancel :

Monsieur le Maire explique au Conseil être en cours de négociation pour l'acquisition d'une bande de terrain en bordure de la rue du Bancel. Cette acquisition permettrait une continuité dans le cheminement piéton dans cette rue.

Séance clôturée à 19h45.

La Secrétaire,
Raphaëlle ROUMEAS



Le Maire,
Philippe BECHERAS



